

union générale
des **syndicats ferc-cgt** des **personnels**
des **maisons des jeunes** et de la **culture**
et de leurs **fédérations**

novembre 2006 - N° 115

15,17 Passage Verdeau - 75 009 - Paris - tel : 01.47.70.40.35 - fax : 01.45.23.49.68 - cgt.mjc@wanadoo.fr

Les MJC ne se sont pas créées pour apprendre à se résigner!



Fernand LEGER (1881-1955)
Le dessin reproduit ci-contre a été créé à New York lors d'un déplacement du peintre pour une exposition. Ce dessin a été réalisé à l'encre de chine rehaussé de gouache.
Fernand LEGER inscrit souvent dans son œuvre des objets qui se déplacent dans l'espace comme des nuages.
Cependant, il élimine les illusions et les émotions non maîtrisées en exprimant dans sa complexité la force de la réalité. Ses œuvres s'inscrivent particulièrement dans l'architecture moderne.
Fernand LEGER nous laisse une œuvre empreinte de mythologie humaine, sociale, solidaire et populaire.

25% pour la Motion des DPN CGT

« Les délégués des MJC, convoqués en Assemblée Générale de la FFMJC, sont naturellement porteurs de la solidarité active qui fonde leur engagement dans une MJC et qui interdit l'isolement de celles mises en difficulté.

Ils sont en droit d'attendre que la direction fédérale ne perde pas le sens de la création des MJC ni celui de leur affiliation à la FFMJC qu'elles ont su défendre pour son maintien.

Les Délégués des MJC peuvent exiger que la direction fédérale exprime haut et fort la nécessaire défense du droit et de la liberté d'association pour les MJC et leurs fédérations. Ils ne peuvent se résoudre à être infantilisés par un rapport moral qui n'aborde aucune des questions essentielles comme la revitalisation des FRMJC toujours en panne, le plan de redressement financier qui piétine, l'abandon catastrophique de la formation des directrices et directeurs de MJC. Un rapport moral qui passe sous silence l'encouragement à la précarisation des MJC par la puissance publique avec :

- l'obligation faite aux MJC de renégocier annuellement leur agrément ministériel, et le renouvellement du poste FONJEP, quand celui-ci leur a été attribué...
- la remise en cause des subventions de plus en plus soumises à des critères technocratiques obscurs et des objectifs imposés ne prenant pas en compte le projet global de la MJC.
- le maintien de la taxe sur les salaires dont se trouvent toujours exclues de l'exonération les activités sans but lucratif,
- l'obligation de faire la preuve d'une non concurrence avec le secteur marchand, au risque d'être fiscalisé comme celui-ci,
- l'exigence de la signature d'un contrat dit « d'objectifs » qui permet l'instrumentalisation d'une MJC et l'aliénation de sa liberté,
- l'utilisation scélérate de la loi de délégation de service public qui permettrait à une collectivité territoriale de déléguer à un tiers suivant les règles du marché, l'activité d'une MJC qui ne lui appartient pas.

Les Délégués des MJC ne peuvent ni ne doivent laisser faire cette braderie des MJC, en prenant appui sur la richesse constituée par leur pluralité, pluralité tant géographique que dans l'avancement de leur projet d'Education Populaire les impliquant localement avec la population dans sa diversité d'âges, d'origines et d'opinions.

Il est possible de faire front à la braderie des MJC.

Les Délégués des MJC demandent l'instauration d'un atelier national ouvert aux acteurs des MJC, afin de construire une réflexion fédérale qui fait cruellement défaut, libérer les légitimes protestations, et élaborer des propositions afin que la FFMJC ne soit plus contrainte au reniement de son éthique et de sa vocation et que soient respectés par la puissance publique le droit et la liberté d'association pour les MJC. »

Sommaire

Editorial p.3

Contre un nouveau blocage des salaires p.2

Reconstitution de carrière p.4

Une tricherie de grande ampleur p.5

JNE 2006-2007 p.6

Une loi scélérate p.7

Georges BILBILLE nous a quittés p.8

Echos des Instances :

- 13 mai 2006 p.4

- 10-11 juin 2006 p.6

- 9-10 septembre 2006 p.9

- 15 octobre 2006 p.11

Jean-François, François et les autres... p.11

Une politique de Gribouille, et MJC Cahors en résistance p.12

Contre un nouveau blocage des salaires

Les négociations en cours sur l'évolution de la valeur du point au sein de la convention collective nationale de l'animation marquent, une fois de plus, la volonté des employeurs associatifs avec leur syndicat, de faire payer aux salariés l'insuffisance de moyens publics nécessaires au fonctionnement des associations, et des MJC en particulier. C'est ainsi – alors que la hausse du coût de la vie est de 2% par an selon l'INSEE et que la perte de pouvoir d'achat est

estimée à 13% depuis 15 ans – que le CNEA (1) (« MEDEF Associatif » auquel la FFMJC vient d'adhérer) propose « généreusement » une augmentation de 1% pour l'année 2007 et 1% pour l'année 2008.....

La CGT revendique, une revalorisation immédiate de la valeur du point de 3% pour tous et 10 points pour les premiers indices. Elle engage les salariés et leurs syndicats CGT à entamer partout, association MJC par association MJC, des négociations sur l'augmentation des salaires

La négociation collective annuelle sur les salaires est une obligation dans toutes les entreprises associatives MJC : c'est donc un droit pour les salariés.

C'est par la mobilisation de chacun et l'exigence collective à porter les revendications pour gagner les moyens publics que les personnels imposeront l'augmentation de leurs salaires.... Il y a urgence !

François
CHASTAIN

(1) Conseil National des Employeurs Associatifs.

Edito

Les MJC ne se sont pas créées pour apprendre à se résigner !

N'en déplaise à l'autocrate parvenu à la Présidence de la FFMJC qui a entraîné celle-ci dans l'organisation particulièrement calamiteuse de la petite réunion d'Evreux.

Pour ledit Président de la FFMJC, il s'agissait de mettre en scène une apparente légalisation de la direction fédérale en fabriquant une image de faux semblant d'Assemblée Générale. Et qu'importe si celle-ci ne rassemble qu'une cinquantaine de MJC pourvu qu'elles n'expriment aucune question qui dérange !

Pour ce faire, Gilles ROUBY indiqua qu'il ne fallait pas entendre les questions posées par la motion présentée par les DPN CGT.

Ces grossières manœuvres ne seraient que dérisoires, si elles ne confirmaient la volonté de destruction de tout ce qui a construit le secteur des MJC afin d'amener la FFMJC à ne pas déplaire aux politiques contraires au droit d'association des MJC.

Le petit autocrate ne se force pas pour mépriser le projet MJC d'Education Populaire, les personnels et les populations qui s'y investissent.

La normalisation de la FFMJC à la sauce ROUBY est conduite à marche forcée.

En témoignent :

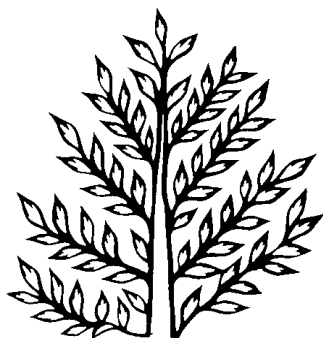
- l'agression soutenue contre la convention collective signée en 1972 qui régit les droits et les devoirs des personnels,
- l'abandon du stage national de formation des directrices et directeurs de MJC,
- l'enlèvement du plan de redressement financier accompagné de manipulations comptables révélées par le cabinet d'expertises désigné par le CCE conformément à la loi,
- le silence fédéral au regard des mesures continuées, sortes de violences de la puissance publique qui précarisent les MJC.

Après avoir récusé le candidat à la délégation générale François CHASTAIN, unanimement retenu par le jury, Gilles ROUBY dissout le jury. Il nomme Roger NOISEL qui lui est proche, non sans lui avoir demandé de renier son appartenance syndicale. Ce qui amène l'intéressé à s'exécuter devant le conseil fédéral, plutôt interloqué par cette allégeance théâtralisée. Puis, Gilles ROUBY poursuit son projet de recruter à l'extérieur de la FFMJC un délégué général aguerri à la remise en cause des droits sociaux des personnels et peu scrupuleux du respect des règles de la FFMJC et des projets MJC d'Education Populaire.

A la réunion d'Evreux, malgré l'intervention de Gilles ROUBY et l'agitation de ses lobbies, la motion présentée par les DPN CGT administrateurs de la FFMJC a obtenu 25 % des suffrages exprimés. Ce vote démontre que les questions posées par les DPN CGT ne peuvent passer à la trappe. N'en déplaise à ceux qui dénaturent la FFMJC et reprennent à leur compte les scissions tout en taisant les conséquences négatives qu'elles ont encouragées.

Chacun peut compter sur la CGT afin que les MJC n'apprennent pas à marcher à quatre pattes, en oubliant leurs origines démocratiques et populaires.

Le Bureau de L'UG CGT MJC



La CGT
partout et
pour tous

CA FFMJC 13 Mai 2006

L'accord sur la reconstitution de carrière à l'embauche des personnels, négocié quelques semaines plus tôt avec les organisations syndicales, était à l'ordre du jour. Philippe Bordier présente le dossier.

« J'ai conduit les négociations pour le compte de la FFMJC, précise-t-il. Un accord a été trouvé avec les syndicats. Je demande, en conséquence, un mandat qui autorise la FFMJC à le signer ».

Les DPN CGT s'en félicitent. « Il va permettre de retrouver une règle juste, applicable aux nouveaux collègues, précisent-ils. Il améliorera les dispositions de la convention collective de 1972 et devrait en principe, mettre fin à l'attribution « à la tête du client » d'avantages particuliers qu'ont pratiqué les délégués généraux qui se sont succédés. »

Des voix s'élèvent pour approuver les dispositions de l'accord. « Il permet de clarifier une situation qui ne pouvait plus durer », résume Jacqueline JEGAT.

Nicole ESNAULT qui semble depuis quelques temps, vouloir s'intéresser aux questions de personnel, manifeste son désaccord. « Pourquoi négocier un accord particulier qui fixe des dispositions plus favorables que la convention collective de l'animation ? s'interroge l'administratrice de la région PACA. Nous travaillons à la révision de la convention collective de 1972, ce n'est pas pour... » mais, Nicole ESNAULT s'apercevant soudain qu'elle dévoile des intentions non dites, laisse sa phrase en suspens...

Un mandat est donné au Président pour signer l'accord négocié. (16 pour – 3 Abstentions – 1 NPPV). Les DPN CGT ont voté pour.

Comme à son habitude Gilles ROUBY, allait mettre le CA Fédéral en ébullition sur une question non inscrite à l'ordre du jour « Je condamne l'envoi à toutes les MJC de France, par des DP, d'un courrier et d'un document de tromperie. » déclare-t-il en faisant allusion à un projet d'avenant à la convention collective de 1972, proposé par les DPN CGT pour une extension à toutes les MJC. « C'est inacceptable » dit-il. Le Président se fait alors menaçant : « Nous pourrions considérer que cette initiative met en cause la commission sur la convention collective de 1972, et décider de l'arrêter... Et il ajoute : Il va falloir d'ailleurs que l'on en reparle car je trouve que son travail s'éternise un peu trop... ».

La manœuvre avait été préparée. Les interventions de soutien à l'initiative présidentielle se mettent à fuser :

« Les MJC ne comprennent pas le courrier de la CGT » dit l'un... « Il est très dangereux... Il faut l'arrêter rapidement » renchérit un autre. « Les MJC ne mesurent pas les impacts économiques qui sont totalement irréalistes... » poursuit un troisième.

« Il y a la convention collective de l'animation, les personnels des MJC n'ont pas besoin d'un avenant à la convention collective de 1972 » déclare Nicole ESNAULT.

Jean-Paul Bernard (CFDT) et Brigitte Thomas (SUD Culture), silencieux jusque là, leur fonction de chef du personnel reprenant le dessus, se lancèrent dans une diatribe dont la CGT et ses élus étaient la cible.

« C'est un projet démagogique... la convention de l'animation est suffisante... déclarent-ils en chœur. Nous allons attaquer en justice cette initiative,

avec laquelle nous ne sommes pas d'accord... » se risque imprudente, la représentante du syndicat Sud Culture.

Les DPN CGT rappellent alors qu'il n'appartient ni au CA Fédéral ni aux autres syndicats de décider à leur place, s'agissant en particulier d'une orientation de la CGT prise par son Congrès.

Une évidence que semble ne pas vouloir admettre l'auditoire...

Gilles ROUBY qui avait introduit le sujet, veut le conclure : « Il faut écrire aux MJC et leur montrer les conséquences que pourraient avoir les propositions des DPN CGT ; et nous pourrions profiter de l'occasion pour rendre compte des travaux de la commission de la convention collective de 1972... et les informer de l'adhésion de la FFMJC à un syndicat d'employeurs ». Roger NOISEL est chargé de l'exécution de la décision (Pour 17 – Contre 2 – Abstention 1).

Les DPN ont voté contre.

Après avoir entendu un vague projet d'organisation de l'Assemblée Générale de la FFMJC à Evreux les 1^{er} et 2 Juillet « qui d'évidence, n'incitera pas les MJC à faire le déplacement... » ont fait remarquer certains, le Conseil était invité à examiner les comptes de la FFMJC, en présence du Commissaire aux Comptes.

Le trésorier présente le résultat et le bilan 2005.

Ils font apparaître une situation de plus en plus préoccupante avec l'abandon du plan de redressement (1) et la reprise des déficits liés à

(1) Pour faire face à une gestion catastrophique de la FFMJC en 1998 et 1999, un plan de redressement, élaboré sur quinze ans, a été adopté en 2000 par le Conseil d'Administration Fédéral.

Reconstitution de carrière à l'embauche.

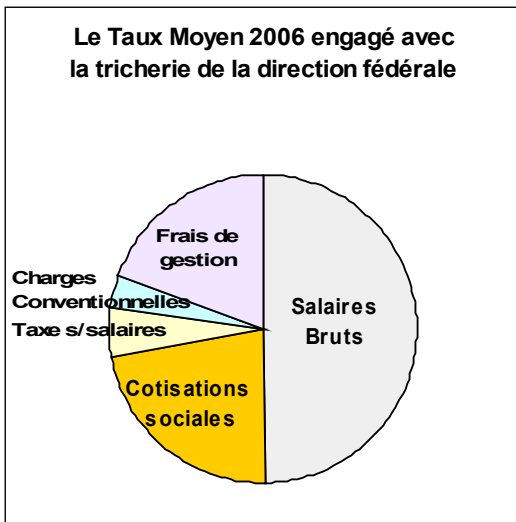
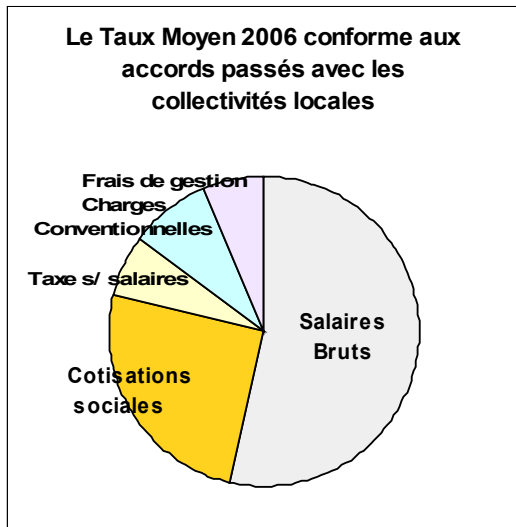
Signé le 13 Mai 2006 entre la FFMJC et les organisations syndicales, l'avenant n°6 (publié dans le bulletin de l'UG N°114) est entré dans sa phase de mise en application.

L'UG CGT MJC a pris toute sa place, aux côtés des salariés concernés par l'application de cet avenant, afin qu'il puisse se mettre en œuvre de façon équitable et conforme à ses attendus.

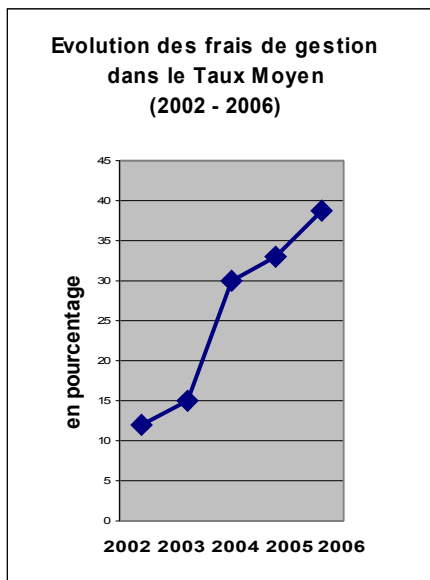
C'est ainsi que des salariés ont vu la prise en compte de leur reconstitution de carrière se concrétiser avec leur salaire de Septembre 2006.

Une rencontre de négociation se tiendra le lundi 20 novembre afin de mettre en œuvre les modalités de versement des arriérés portant sur la période du 1/01/2001 au

Variation dans l'utilisation du Taux Moyen



Les frais de gestion augmentent et passent de 12% à 40%, alors que le fonds de réserves pour l'application de la convention collective (charges conventionnelles) diminue en passant de 16% à 6%.



Une Tricherie...

L'expertise comptable demandée par le CCE-FFMJC en 2005, conformément à la loi, a mis en évidence une tricherie de grande ampleur de l'actuelle direction de la FFMJC.

Le rapport analyse les pratiques comptables et la gestion des taux moyens par la direction.

Il précise : « *Les changements comptables (décidés en 2004 par la direction) ne sont pas conformes aux dispositions des articles 3 et 19 des statuts de la FFMJC* »

« *La suppression des fonds de réserves antérieurement constitués, ne respecte pas les dispositions établies par le Comité de la réglementation comptable* »...

« *Un taux moyen est constitué de lignes budgétaires spécifiques. Celles-ci représentent des fonds dédiés affectés au fonds de réserves pour l'application des accords conventionnels et ce, conformément aux dispositions statutaires et aux accords d'entreprise...* ».

C'est ainsi que la direction fédérale triche afin de masquer le désengagement financier de l'Etat et ses errements de gestion.

Les frais de gestion qui atteignaient déjà 12 % passent en 2006 à près de 40 % sur le taux moyen. Dans le même temps, elle abandonne le plan de redressement financier de la FFMJC, adopté en 2000, suite à l'intervention du CCE.

Le rapport d'expertise est accablant. Les fonds détournés de leur objet (1.244.443 € au moment de l'expertise) doivent être restitués au fonds de réserve. Ils sont nécessaires à l'application de la Convention Collective de 1972, que la direction fédérale veut, bien entendu, remettre en cause... alors que son application ne constitue aucune insuffisance de financement.

Il serait navrant de devoir à nouveau en appeler à une décision de justice pour obtenir le respect des règles recommandées par le Cabinet d'Expertises Comptables.



Gérard ROBIN secrétaire et Martine GRANDEAU responsable administrative du CCE

(suite de la page 4)
des dépenses qui ne sont plus compensées par les subventions. Jean-François RENAULT faisant allusion à la gestion des anciens délégués généraux et en particulier celle brouillonne de Michel DEHU, intervient : « Je découvre depuis quelques mois une situation inimaginable : la FFMJC, c'est comme un épicier qui a donné des ristournes à droite et à gauche, sans en avoir les moyens. Maintenant, il faut payer l'addition ! ».

Les DPN CGT s'expriment : « Nous constatons que la direction de la FFMJC persiste comme elle l'a déjà fait en 2004, dans son projet d'abandon du plan de redressement. Elle détourne de leur objet, en toute illégalité, les fonds de réserves (nécessaires à l'application des accords collectifs) et les taux

moyens (appelés pour le paiement des salaires et des cotisations sociales) afin de financer des dépenses non subventionnées. C'est ainsi que les fonds de réserves ont disparu du bilan et que les frais de gestion plafonnés à 12 % de la masse salariale brute, dépassent les 35 %... Cette gestion constitue une tricherie phénoménale au regard des collectivités locales et des MJC qui s'acquittent du financement d'un poste pour mettre localement à la disposition d'une association une directrice ou un directeur MJC » déclarent-ils.

Le commissaire aux comptes qui ne cesse de préconiser depuis sa désignation des régressions, intervient : « La situation se dégrade, vous devez régler le problème de la masse salariale, et engager des réformes en interne... ».

Jacqueline JEGAT qui connaît

bien la situation, pour avoir été trésorière, rappelle une réalité : « Les postes non financés dans la dernière période se sont développés.

Les décisions pour résorber les dettes ne sont pas suivies d'effet. La FFMJC ne peut pas continuer à servir de banque aux MJC et aux FRMJC »... dit-elle.

Le délégué général par intérim, sursaute : « La mise à disposition d'un délégué par FR a été une décision collective et il y en a assez que l'on dise que ceux-ci ne font pas leur travail... ».

Personne ne comprenait les raisons pour lesquelles Roger NOISEL était sur la défensive... Et la réunion reprit son cours...

« Nous devons prendre des mesures importantes, précise Gilles ROUBY, avant de passer aux votes, j'invite la commission financière à faire des propositions. Je suggère d'associer les présidents des FR concernés par les dettes des régions à participer à notre prochaine réunion ».

Les comptes 2005 sont adoptés (Pour 17 – Abstentions 2).

CA FFMJC 10 – 11 Juin 2006

Les Présidents des FRMJC qui devaient être invités à cette réunion ne l'avaient pas été...

« Nous devons tenir un Conseil d'Administration politique, déclare Gilles ROUBY en ouvrant la séance. Il doit nous engager pour les mois à venir. Il faut traduire en actes les orientations et s'en tenir à la mise en œuvre des décisions prises »...

La déclaration contraire aux actes posés jusque là, laissait perplexe !

Le premier point de l'ordre du jour concerne l'organisation du

« Rassemblement de la Bresse » qui arrive à grands pas (2.) Et, il faut bien le reconnaître, dont l'état d'impréparation est manifeste. Alain MOREAU, Vice-Président de la FFMJC et Daniel SOIBINET, délégué régional, présentent le dossier : « les charges de déplacement, de repas, d'hébergement seront à la charge des participants... précisent-ils. Le ministère devrait financer l'initiative à hauteur de 20.000 €, mais il est convenu de reverser 18.000 € à la MJC de la Bresse qui accueillera le colloque... » ajoutent les intervenants.

Les administrateurs, surpris, demandent des explications. « C'est une opération conclue avec la MJC de la Bresse, que j'ai décidé avec Michel DEHU à l'époque et qui doit permettre à celle-ci de résorber une partie de sa dette sur le taux moyen. Nous nous sommes engagés sur 18.000 €... » déclare Gilles ROUBY.

Les DPN CGT protestent : « Un engagement qui pèsera sur le budget de la FFMJC, pris sans délibération d'instance... ».

Jacqueline JEGAT et Hassiba KAABECHE, demandent à examiner le budget prévisionnel du rassemblement « qui doit être validé par le CA », déclarent les intervenantes.

« Si j'ai bien compris, nous disposons donc de 2.000 € pour réaliser le colloque ? » intervient quelqu'un... « Et qui sera en conséquence, à la charge des participants... » ironise un autre peu convaincu par l'initiative...

Alain MOREAU qui a en charge au Bureau Fédéral la responsabilité de celle-ci, est en difficulté. Il s'énerve et interpelle le délégué : « Daniel, nous n'y voyons pas clair, il y a des manques dans le travail... enfin, passons au

(suite page 7)

(2) 10, 11 et 12 Novembre 2006.

JNE de Roubaix :

Un thème et des réflexions qui appellent une suite...

Les JNE se sont tenues à Roubaix, aux Archives Nationales du Monde du Travail, au mois de mai dernier. Elles ont permis de s'interroger sur les politiques publiques et leur instrumentalisation au travers des dispositifs de délégation de service public et des contrats d'objectifs.

Le constat a été quasiment partagé par l'unanimité des participants sur le recul sans précédent de la liberté du droit d'association pour les MJC. Les travaux avec l'apport de différents intervenants, ont souligné la nécessaire résistance à cette remise en cause.

Les JNE 2007 se tiendront les 14, 15 et 16 Mai 2007.

Lors de commissions mixtes de la formation continue, réunies conformément au protocole d'accord, les DPN CGT ont insisté sur la nécessité de poursuivre le thème de réflexion engagé.



(suite de la page 6)
thème. »

Daniel SOIBINET est contraint de répondre. Il fait état d'hypothétiques subventions à venir des collectivités territoriales de Lorraine... Puis sans en dire plus, présente le thème du colloque : « L'Education Populaire et les territoires en mouvement ».

« Une invitation pour les MJC à s'adapter aux politiques publiques ! » pensent les DPN CGT. Comme à l'accoutumée, chacun y va de son couplet, pour pratiquer une forme d'habillage qui rende le thème plus présentable aux MJC... Mais l'Etat d'impréparation du colloque prend le dessus. Le CA s'emballe : « Il n'y a pas de budget... Il faut retravailler le thème qui n'interpelle pas les politiques... La FFMJC ne peut pas en laisser le coût à la charge des participants ».

Un fiasco semble prendre forme. Gilles ROUBY qui « ne veut voir qu'une seule tête dans les rangs » manifeste de la mauvaise humeur devant l'attitude indisciplinée des administrateurs, et renvoie la question à la réunion de Septembre. « Les professionnels de la FR Lorraine devront y travailler et nous faire des propositions. »... dit-il péremptoire. Hassiba KAABECHE insistante, tente une ultime démarche : « Et le budget, quand va-t-on en discuter et l'adopter ? ». « On ne sait pas, lui répond le président excédé, en septembre peut-être... ».

La réunion se poursuit. Le Conseil prend connaissance des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et celui de la Culture. Il examine la désignation de Christophe

HUBERT, Président de la MJC de Dieppe au Conseil National de la Jeunesse.

Soudain, sans raison, Brigitte THOMAS (Sud Culture) très énervée et hors sujet intervient brutalement pour mettre en cause la participation de Thierry RUNGETTE, représentant le Syndicat CGT de l'Encadrement dans les instances (3) : « Nous n'acceptons pas cette participation, dit-elle. Nous voulons en connaître les raisons.. Quels sont les textes qui l'autorisent... Je les veux... » poursuit-elle, agitée.

L'assistance plutôt bienveillante aux agressions à l'encontre de la CGT d'où qu'elles viennent, ne semblait pas cependant comprendre la soudaineté de l'intervention. Parce que celle-ci arrivait à un moment inopportun..., Gilles ROUBY gêné, réagit, pour inviter Sud Culture à ne pas abandonner : « La question n'est pas à l'ordre du jour ». Puis il ajoute : « Si Brigitte THOMAS souhaite revenir sur ce point, elle peut en demander l'inscription au prochain C.A. »...

Le sujet étant donc, momentanément clos, le Conseil d'Administration prend les dernières dispositions nécessaires à la tenue de l'Assemblée Générale convoquée quelques jours plus tard puis examine la recevabilité des motions à soumettre au vote de l'AG. La première vient du CA de la FRMJC Nord Pas de Calais. « Cette motion est recevable, mais je ne la voterai pas à l'AG », déclare le Président. Roger NOISEL poursuit : « Je désapprouve les dispositions qu'elle préconise » alors qu'elle fait référence aux orientations de l'AG de Marly et le Président complète : « Je pense que nous devrions donner une consigne de vote aux délégués des MJC ... ». Sans doute pensait-il à la

Le Volontariat associatif et l'Engagement éducatif :

Une loi scélérate

La nouvelle loi sur le volontariat et l'engagement éducatif, qui peut en appeler d'autres, ouvre grandes les portes au MEDEF et aux entreprises associatives pour pratiquer des « sous-SMIC » et autres plans de déréglementation et de précarisation. Elle vient en soutien des aspects les plus rétrogrades de la convention collective de l'animation.

Alors que le secteur d'activité de la Jeunesse et de l'Education Populaire, qui couvre notamment les centres de vacances et de loisirs gérés par voie associative, nécessite pour exister des moyens financiers publics qui leur permettent d'accueillir en particulier les enfants de milieux populaires, les subventions du ministère de la jeunesse et des sports ne cessent de diminuer d'année en année. Le gouvernement, qui impose des transferts de charges sur les collectivités locales, met en place une loi qui fait payer l'addition aux personnels et aux familles.

Cette loi, adoptée récemment, ne constitue, ni plus ni moins, qu'une machine de guerre et de régression sociale contre le code du travail et les accords collectifs dans le secteur d'activité.

Elle vise à remplacer, sans la modifier, l'annexe 2 de la convention collective de l'animation jugée à maintes reprises illégale par les tribunaux, et qui permet aux employeurs associatifs de pratiquer, pour certaines catégories de salariés, des rémunérations au forfait, par le paiement d'une journée de travail ramenée à 2 heures. La CGT qui ne cesse d'en dénoncer les aspects scandaleux et illégaux ne l'a pas signée et demande aux syndicats de salariés signataires son abrogation... En vain...

Il est indispensable aujourd'hui de faire échec à cette loi scélérate pour les personnels en négociant dans chaque association MJC des accords d'entreprise qui interdisent toutes dérogations au code du travail. Ils garantiront ainsi les conditions d'emploi des personnels des centres de loisirs et de vacances, en refusant - sous couvert d'un discours généreux sur l'utilité sociale de ceux-ci - la déréglementation, la précarisation et la régression sociale.

motion suivante, celle présentée par les DPN CGT qui ne sera ni lue, ni commentée en séance. A l'évidence, une consigne avait été donnée... La troisième motion émane de Gilles ROUBY lui-même. Il la présente. L'assistance d'abord lente à réagir, y va de ses suggestions, de ses réécritures du texte, des points et virgules mal placés... La confusion s'installe...

Gilles ROUBY s'énervé, menace... et le texte dont chacun ne sait plus très bien ce qu'il contient, est déclaré recevable... Les trois motions seront

soumises aux suffrages de l'Assemblée Générale.

Le Président ouvre ensuite le dossier du service civique préparé « en s'inspirant des propositions du Parti Socialiste », précise celui-ci qui n'en est pas à sa première tentative... « A ce propos, la FFMJC est invitée par le PS à participer à une rencontre sur cette question » dit-il.

(suite page 9)

(3) Les représentants des syndicats de l'Encadrement siègent à titre consultatif au même titre que les syndicats des personnels Educatifs et Administratifs, dans les instances de la FFMJC depuis 1969.

Georges BILBILLE nous a quittés !

Venu de l'enseignement technique, Georges BILBILLE aura été l'un des premiers directeurs de MJC nommé par la Fédération Française.

Il aura toujours su partager avec ses collègues et toutes les MJC, les bénéfices de ses relations et coopérations avec les milieux artistiques et culturels qui fréquentaient le Quartier de La Contrescarpe, proche du Quartier Latin, ainsi que « La Mouff » dont il était devenu le directeur de MJC.

Celle-ci avait été greffée sur un centre social pré-existant avec son restaurant social, sa braderie, sa bibliothèque publique, ses colonies de vacances. Ses activités étaient soutenues par les Eclaireuses et Eclaireurs de France, mouvement de scoutisme laïc, co-fondateur de la FFMJC.

En multipliant et diversifiant des espaces de créations et d'activités, Georges BILBILLE aura contribué au rayonnement de « La Mouff – Maison pour Tous » bien au-delà de Paris et de sa région.

Malheureusement, Georges BILBILLE n'est pas parvenu à rassembler une force suffisante afin de s'opposer à la politique municipale de CHIRAC qui livra « La Mouff » à la pioche des spéculateurs immobiliers.

Georges BILBILLE partageait facilement son expérience par de nombreuses anecdotes, sortes de petites peintures de société plutôt sarcastiques. Elles révélaient ses talents de conteur et de comédien qu'il allait privilégier pendant le temps de sa retraite.

Il fut souvent sollicité afin de cautionner par sa présence, toutes sortes d'initiatives...

Cependant, Georges BILBILLE resta fidèle à ses convictions qui l'amènèrent à être de ceux qui ont créé le premier syndicat à la FFMJC : le Syndicat CGT des Directrices et Directeurs de MJC.

Ce syndicat fut un soutien actif pour la création en 1969 de l'UG CGT, devant regrouper les syndicats CGT de toutes les catégories de personnel des entreprises associatives MJC et de leurs Fédérations. Il s'agissait de répondre à la politique d'Etat de démantèlement des MJC et de leurs Fédérations et à la scission fédérale qu'elle organisait.

Avec le syndicat des retraités, membre de l'UG, Georges BILBILLE resta toujours solidaire des luttes à mener pour la défense des MJC, de la FFMJC et des personnels.

Tout en mesurant l'importance de sa disparition, qui suit de peu celle de son ami Raymond DEVOS, et au-delà de la douleur de ses proches à laquelle nous nous associons fraternellement, nous voulons garder le souvenir et l'enseignement de ce camarade, de cet infatigable « passeur » avec lequel nous avons ouvert des chemins qui ont construits les MJC.

Il nous appartient aujourd'hui, avec d'autres, de faire en sorte que ceux-ci ne soient pas recouverts par des initiatives qui n'ont rien à voir avec un projet MJC d'Education Populaire.

Les MJC et la FFMJC doivent beaucoup à des hommes comme Georges BILBILLE.

Claude DADE-BRENJOT

Echos des Instances

(suite de la page 7)

Un silence pesant s'installe. « Nous devons en discuter. Il s'agit d'une question qui concerne les jeunes », insiste le Président en se dandinant sur sa chaise.

Jean-Paul JABERG, visiblement mal à l'aise, s'interroge : « A quoi ça va servir, le service civique ? »...

Pierre EDMY vient à son secours. Il raconte son service militaire et ajoute « je suis antimilitariste... mais je ne suis pas opposé à ce projet ».

Puis, à nouveau le silence.

Député, Gilles ROUBY passe au sujet suivant.

Avant d'aborder le budget 2006 qui clôturera la séance, le Conseil a désapprouvé la loi sur le volontariat associatif que venait d'adopter le parlement.

« Elle constitue une machine de guerre contre le Code du Travail pour instaurer la précarité du travail et des salaires » déclarent les DPN CGT.

En l'absence de trésorier, le président introduit à sa manière, le dernier point de l'ordre du jour « Le déficit structurel de la FFMJC est de 150.000 €, précise-t-il avec véhémence, ça ne peut plus durer... le commissaire aux comptes menace d'un droit d'alerte... j'ai des propositions pour résorber le déficit... » (voir encadré ci-contre).

Et le Président poursuit : « Si l'on met en œuvre ces mesures, la situation est réglée... On peut économiser 150.000 € sur les primes de départs à la retraite »...

Pour Gilles ROUBY la boucle est bouclée...

Les DPN CGT ont rappelé leur opposition à cette gestion. « La direction a abandonné le plan de redressement financier de la FFMJC. Elle a fragilisé

(suite page 9)

(suite de la page 8)
la situation. Nous attendons le résultat de l'expertise comptable demandée par le CCE. Elle permettra d'éclairer chacun sur les réalités qui ne sont pas forcément celles avancées par le Président » ont-ils déclaré. Ils poursuivent « Les DPN CGT ne sont pas opposés à discuter des points positifs du plan du président, mais sous bien des aspects, celui-ci est inacceptable d'autant qu'il vise à faire supporter le désengagement financier de l'Etat et la baisse des subventions aux personnels, aux collectivités locales et aux MJC qui financent les Taux Moyens pour le paiement des salaires. »

Les DPN CGT invitent alors le conseil à saisir l'occasion de l'Assemblée Générale pour porter des revendications auprès de l'Etat, afin d'obtenir les financements publics qui permettent à la FFMJC de poursuivre son activité... Un point de vue que partageait l'ancienne trésorière, bien isolée dans l'assistance.
« Il y en a assez des discours et des yaka ! » interrompt le Président excédé qui propose un vote sur l'étude de ses propositions... (19 pour – 1 abstention) le DPN CGT s'est abstenu.

CA FFMJC 9-10 Septembre 2006

La réunion se tient deux mois après la petite réunion d'Evreux. Gilles ROUBY ouvre la séance en proposant de « faire le bilan de l'AG et de la saison passée ». Il déclare : Je suis très

satisfait. Mon... notre travail a permis de redorer le blason de la FFMJC et d'améliorer les relations avec les Ministères... La subvention de la Jeunesse et des Sports, annoncée par le ministère à 400 K€ a été ramenée à 350 K€ au cours de l'été... ».

Puis, fidèle à lui-même, sautant du coq à l'âne, parlant de tout et de rien, mais n'oubliant rien de son projet, il glisse, insidieux « Le CA devra travailler sur le dossier de la convention collective de 1972 qu'il faut revisiter complètement pour transformer son contenu... Nous devons prendre des décisions concrètes... ». Le Président invite le CA à s'exprimer. « L'AG s'est bien passée, mais les MJC n'étaient pas là »... réagit Pierre EDMI « Il n'y a pas eu de débat »... regrette Marc LEVESQUE qui ajoute, « Le temps réservé à l'AG était très insuffisant »...

C'est alors que Pierre VIAN aborde un tout autre sujet qui va arrêter net la réflexion à peine engagé.
« Des dispositions concernant l'accompagnement des régions ont été prises, mais on constate en réalité qu'elles ne sont pas respectées. Il n'existe pas de projet économique global à la FFMJC... » dit le Président de la FRMJC Bourgogne qui poursuit « la FRMJC a reçu cet été une lettre du trésorier Georges RIVET, l'invitant à transformer le poste de personnel administratif de la région par un mi-temps pour permettre à la FFMJC de faire des économies. Le CA Régional est en désaccord avec ce procédé... »

Alain MOREAU, dont la FRMJC en a été également destinataire ne semble pas totalement ignorer l'initiative. Il intervient à son tour : « Ce courrier stigmatise les secrétaires...

de plus, elles ont été les premières à le recevoir, en plein mois d'Août... » Nicole GUYETAND poursuit : « Le Président et le CA de la FR lorraine sont très en colère concernant ce courrier, dont nous n'apprécions ni le contenu, ni le ton. Nous n'acceptons pas les décisions ni les ordres venus d'en haut... Nous demandons l'ouverture d'un dialogue constructif qui n'existe pas aujourd'hui... dit-elle avec vigueur et elle ajoute : Je rappelle aussi que nos instances régionales demandent à la FFMJC le retour à une présentation des comptes qui rétablissent les fonds de réserves que vous avez fait disparaître... »

Philippe Bordier vole au secours du trésorier : « La FFMJC doit communiquer. Ce qu'elle fait mal. Prendre le parti de ne pas s'exprimer ou ne pas révéler nos réalités, est une erreur » dit-il. « Le principe d'une économie fondée sur les postes de directeurs MJC n'est plus possible. L'Etat se désengage et les conseils régionaux ne prennent pas le relais... Nous devons y réfléchir et le courrier de Georges RIVET n'est pas totalement infondé car les FRMJC et la FFMJC sont très fragiles économiquement... ».

Antoine BAILLOEUL constate « C'est une initiative autoritaire de plus. Elle ne s'inscrit pas dans une démarche cohérente qui permette d'aborder l'organisation d'une relation constructive entre la FFMJC et les FRMJC », puis, après avoir condamné l'organisation de l'AG « qui n'a pas favorisé (suite page 10)

Le Plan ROUBY

- 1 – Affectation d'une partie des subventions à des frais de personnels,
- 2 – Compression des charges de fonctionnement (frais de mission, déplacements, regroupements...),
- 3 – Diminution de la masse salariale du centre fédéral,
- 4 – Diminution de la masse salariale globale des personnels de direction,
- 5 – Mise en œuvre des moratoires sur les créances des MJC et des FRMJC,
- 6 – Equilibre budgétaire entre la FFMJC et les FRMJC,
- 7 – Transfert sur des financements locaux des postes insuffisamment financés avec un retour au Taux Moyen,
- 8 – Localisation de postes par transfert d'employeur (secrétaires en région, animateurs...),
- 9 – Report au local des indemnités logement versées par la FFMJC,
- 10 – Révision des conditions d'attribution et du calcul du montant des indemnités de départ à la retraite.

(suite de la page 9)
la participation des MJC », et invité le CA à préparer la suivante « sur d'autres bases », le Président de la FR Nord Pas de Calais ajoute : « Jacqueline JEGAT n'a pas été réélue lors de l'AG. Je regrette que ce départ se soit déroulé dans l'indifférence, alors que jeune élu à la FFMJC, j'ai été le témoin de l'engagement et du travail réalisé par Jacqueline... »

Après avoir rappelé que Jacqueline JEGAT a été évincée du CA « pour faire place nette et éliminer une opposante », les DPN CGT se sont associés à cet hommage.

Mohamed AIT BAYAHYA dont c'est le premier mandat au CA Fédéral est sidéré par ce qu'il découvre : « *Je ne comprends pas. Comment le trésorier peut-il prendre une initiative, sans délibération des instances qui l'y autorise ?... C'est inimaginable à la MJC de Woippy !* » dit le Président de celle-ci qui profite de l'occasion pour saluer la qualité du travail de la directrice de la MJC qui vient de partir dans le cadre du mouvement du personnel sur un autre poste. « *A ce sujet, je m'étonne que la FFMJC n'ait toujours pas proposé de remplaçant ...* » dit-il.

Gilles ROUBY réagit aux propos tenus : « *On ne sait que critiquer dans cette Fédération* », il reprend le refrain connu « *des contraintes d'AG annuelles imposées qui démobilisent les MJC* »... Puis s'agissant des remarques concernant le courrier du trésorier aux FRMJC il ajoute « *La lettre dont vous parlez, je ne la connais pas... La FR des Pays de Loire ne l'a pas reçue... Il ne faut pas*

blâmer l'initiative de Georges RIVET et je suis favorable à ce que les membres du Bureau prennent des responsabilités par délégation. Nous n'avons pas besoin de décisions d'instances pour agir... » dit-il.

Avant de clore la séance qui se tenait en soirée, le CA nouvellement élu procède à l'élection des membres du Bureau (voir encadré ci-dessous).

Le Bureau de la FFMJC

Président : Gilles ROUBY (Pays de Loire)

Vice-Présidents : Philippe BORDIER (Normandie)

Alain MOREAU (Aquitaine)

Claire VAPILLON (Franche Comté)

Nicole ESNAULT (Méditerranée)

Secrétaire : Patrick CALLAINI (Méditerranée)

Secrétaire Adjoint : Robert PEYRIGUE (Aquitaine)

Trésorier : Georges RIVET (Lorraine)

Trésorier-Adjoint : Yves SIMON (Lorraine)

Assesseur : Jean-Paul JABERG (Bourgogne)

A l'ouverture le lendemain matin, Gilles ROUBY introduit la question qu'avait soulevée quelques temps auparavant la représentante du syndicat SUD Culture concernant la présence dans les instances du secrétaire du Syndicat FEREC-CGT de l'Encadrement.

La brèche étant ouverte, le Président tente de s'y engouffrer : « *Nous devons faire évoluer les choses. Certains administrateurs importants ne peuvent pas venir parce que nous ne pouvons pas prendre en charge leur frais de déplacement par avion... Je pense à Henri Blanc* » dit-il.

Personne n'était dupe ! ... et surtout pas les DPN CGT qui lui rappellent les règles

en usage à la FFMJC depuis 1969.

Christian MAUREL et Roger NOISEL semblent brusquement, avoir perdu la mémoire. « *Je ne me rappelle plus des dispositions en vigueur... Il faut appliquer les statuts* » dit l'un, pendant que l'autre faisant semblant de chercher ajoute : « *Il doit bien y avoir un accord qui le prévoit* »... « *Nous ne devons pas oublier l'esprit co-gestionnaire qui*

rendre compte... ».

La question est restée sans réponse.

Le délégué général par intérim est invité à rendre compte de la mission qu'il assure depuis quelques mois. « *Je serai rapide*, dit-il, puis tenant parole déclare en guise de rapport : *il est trop tôt pour tirer le bilan de cette mission* ». Et il se tait...

Le CA en est resté tout pantois... Chacun alors, y va de son couplet sur la mission...

Seul l'intéressé n'avait rien à dire...

Avant d'aller se restaurer, le Conseil d'Administration est informé des procédures de recrutement de directrices et directeurs de MJC et du délégué général.

« *Il n'y aura pas de jury pour celui-ci*, déclare le Président, *seul le bureau qui se réunira le 14 octobre, appréciera l'aptitude des candidats...* ».

La dernière séance du dimanche après-midi allait se dérouler à une vitesse record. Les trains n'attendent pas.

Alain MOREAU, en charge du Rassemblement de la Bresse, intervient, penaud : « *Le colloque de novembre est finalement reporté. Nous ne sommes pas prêts...* ».

Ce n'était pas une question à discuter, la décision était prise.

S'en suivit alors, autour de la table, une ambiance confuse, cacophonique...

Seul Henri Blanc semblait désolé...

Les discussions en aparté, de plus en plus bruyantes, allaient bon train.

Alain MOREAU tente de remettre de l'ordre dans l'assemblée en communiquant une information qu'il qualifie de première importance :

« *Claude MORIHAIN directeur de MJC en Pays de Loire nous a écrit. Il a démissionné de la mission nationale que lui a*

(suite page 11)

(suite de la page 10)
confié Gilles ROUBY parce qu'il ne parvenait pas à travailler avec ses collègues... précise-t-il. L'information semble n'intéresser personne, et c'est devant une assemblée qui a fini par s'assoupir, que Jean-François Renault, en l'absence du trésorier, tente de faire le point sur la situation financière...
 Il sert les mêmes rengaines : *« Il faut s'adapter... prendre des mesures sur la convention collective de 1972... »* et déverse à étourdir, des chiffres « en veux-tu en voilà », dont personne autour de la table n'avait les éléments entre les mains pour les comprendre, aucun document n'ayant été distribué...
 Alors que les DPN CGT protestent avec vigueur sur la présentation inacceptable

des comptes, les administrateurs, peu concernés et qui déjà n'écoutaient plus..., plient bagages et quittent la salle...

Et il n'y eut ce jour-là qu'une poignée d'administrateurs pour entendre le président lever la séance...

CA FFMJC 15 octobre 2006

Le conseil est sollicité pour délibérer sur le candidat à la délégation générale, retenu par le Bureau fédéral réuni la veille.

Gilles ROUBY expose les raisons du choix. *« Le Bureau a rencontré deux candidats et c'est à l'unanimité qu'il a retenu Gilles Le BAIL »* déclare le président en oubliant de préciser que les représentants des personnels

n'ont pas le droit de vote dans cette instance. Il ajoute : *« Je l'ai rencontré très longtemps avant son entretien avec le Bureau, et j'ai considéré qu'il avait des compétences et des capacités à analyser, faire des propositions concrètes et prendre des décisions. C'est le délégué général qu'il nous faut »* et Gilles ROUBY conclut *« Mais...il faudra un CA politique pour l'accompagner... »*

Le candidat était attendu d'un moment à l'autre pour une présentation. Les administrateurs impatientes veulent en savoir davantage sans plus attendre... Les questions se bousculent. Celles concernant le candidat... *« Est-il en capacité à conduire le projet?... Quelles sont ses compétences en gestion... c'est notre talon d'Achille?... Puis les autres*

« j'ai confiance dans le Bureau...mais j'ai aussi des doutes...êtes-vous sûrs de votre choix ? »...interpelle, ambigü, Marc LEVESQUE. *« Il y a des directeurs sans postes, pourquoi ne pas recruter à l'interne »*... intervient Hassiba KAABECHE. Elle enchaîne *« Il ne s'agit pas d'une nomination, mais d'une embauche. La FFMJC ne doit pas prendre de risque mais établir au candidat s'il est retenu, une lettre de mission limitée à 3 ans... »*... Les DPN CGT poursuivent *« Près de 100 000 € sont inscrits au budget pour couvrir le salaire du délégué général. Cette provision très exagérée est en contradiction avec les dispositions de la CC de 72 »* notent-ils.

Gilles ROUBY qui voit le débat partir de travers, fait un rappel à l'ordre *« Il n'y a pas de solution pour une nomination à l'interne...dit-il sérieux, nous procéderons donc à un recrutement en CDI avec tous les risques que cela suppose... quant au salaire, il correspond à la prime de départ de Michel DEHU, ce n'est donc pas une dépense supplémentaire »*. Puis il ajoute le sourire en coin *« J'en ai trop dit..., l'information devait être tenue secrète »*...

Les échanges cessèrent.

Le candidat venait d'entrer. Il est invité aussitôt à se présenter.

« Je suis militant bénévole à l'UFCV déclare Gilles Le BAIL, professionnellement j'ai été délégué général de la Croix rouge pendant cinq ans, mais à l'occasion d'un changement de président, j'ai été contraint de partir... Recruté ensuite, en 2002, pour diriger « JCLT » (Jeunesse - culture - loisirs - techniques) au bord du dépôt de bilan, j'ai travaillé à sa reprise par le « groupe SOS », une holding d'établissements de protection

(suite page 12)

Jean-François, François et les autres...

En ce mois de septembre, la première Commission Administrative Nationale de l'UG ne se réunissait pas seulement pour adopter le calendrier des activités en relation avec celles du secteur pour les syndicats d'entreprise associatives MJC et Fédérations, les élus des C.E. et du CCE, les délégués du personnel au niveau local, régional et national. Un autre événement déjà programmé les motivait : il s'agissait de la mise en œuvre effective d'une part de l'ouverture des droits à la retraite du Secrétaire Général de l'UG : Jean-François LAURENT et, d'autre part, de la prise de fonction de celui qui lui succède :

François CHASTAIN. Celui-ci ne cesse de souligner qu'il n'est pas évident de succéder à «Jef», tant a été importante son implication dans la vie syndicale, tandis que ce dernier répète qu'il a tout appris par la pratique collective de l'UG CGT MJC à laquelle il entend continuer de participer, si les camarades le décident.

Il fallait un repas fraternel pour marquer l'événement et celui-ci fut chaleureux quoique trop limité dans le temps, pour contenir tous les souvenirs qui assaillent. Mais les occasions ne vont pas manquer : chacun a repris son activité en étant convaincu que l'UG se porte bien pour affronter les échéances à venir.



de l'enfance... Comme à la suite de celle-ci, il y avait deux directeurs généraux, j'ai dû alors négocier mon départ... » Les questions reprennent. Elles arrivent en vrac, sur les motivations du candidat à travailler à la FFMJC, ses réflexions sur le projet d'Education Populaire des MJC et la cogestion, etc... Prudent Gilles Le BAIL répond « Je ne suis pas quelqu'un qui ronronne longtemps...j'ai besoin de nouveaux challenges. La Jeunesse, l'Education Populaire sont des questions qui m'intéressent... dit-il sans développer, le volet culture, je connais moins ... avoue-t-il, quant à la cogestion, je pense que le salarié est un citoyen. Il peut donner son avis. Puis il y a la politique qui décide. C'est à dire les élus. Il ne faut pas mélanger les deux... ».

« Vous êtes membre du Cercle républicain » l'interrompt soudain Hassiba KAABECHE. « C'est une association qui organise des rencontres avec des décideurs » dit l'interviewé qui de toutes évidence ne voulait pas en dire plus...

Hassiba KAABECHE poursuit sur un autre sujet « Quelle stratégie imaginez-vous concernant la situation économique de la FFMJC ? » « La situation est précaire... ,dit-il, il faut faire des provisions pour les retraites...Il y a 89% de dépenses sur les salaires, ce n'est pas tenable...mais il me manque des informations. Je pense cependant qu'il convient de mettre en œuvre les préconisations du président...» déclare Gilles Le BAIL.

Brusquement Gilles ROUBY met fin à l'entretien « Il nous faut délibérer maintenant ». Le candidat est alors invité à se retirer.

La discussion reprend. Des mains se lèvent. Henri DESHAYES est le premier à réagir « nous avons à faire à un team manager...ce n'est pas ce que j'attends d'un délégué général de la FFMJC... » François BOVE lui succède « Je suis favorablement impressionné...mais nous allons vers un conflit» déclare ce dernier. Vient le tour d'Hassiba KAABECHE « Je ne pense pas que ce candidat ait les qualités pour être délégué général. Ses réponses sont vagues. Il n'a pas semble-t-il de compétences financières...Il n'est pas apte » déclare-t-elle. Marc LEVESQUE qui n'avait pas évolué depuis sa dernière prise de parole, persiste dans l'ambiguïté « C'est quelqu'un d'intéressant...je suivrai l'avis du Bureau...mais je reste interrogatif... ».

Huguette BONONI intervient. Elle ne semble pas être très convaincue par la candidature « mais, dit-elle, SUD culture est favorable à un recrutement extérieur... alors, pour une période déterminée, on peut avancer avec ce candidat... ». « Il y a en effet des non réponses... renchérit, perplexe, Patrick CALLIANI, mais nous devons nous lancer dans l'aventure du regard extérieur... ».

Les DPN CGT ont fait part de leur opposition à cette candidature « qui met en évidence des convictions arrêtées incompatibles avec les règles et les statuts des MJC et de leurs fédérations régionales et nationale ainsi que leurs projets d'Education Populaire »

La candidature est mise au vote et approuvée. (16 pour – 5 contre).

Et le conseil se poursuit avec les questions diverses...

Une politique de Gribouille

L'actuelle direction de la FFMJC fait, sans le dire, le choix d'un certain type de société qui exclut les MJC. En témoignent l'absence de toute réflexion, observation même, et bien entendu de toute revendication présentées à la réunion d'Evreux s'agissant des politiques qui mettent en grande difficulté les MJC et leurs fédérations. A l'annonce du projet de budget d'Etat pour 2007 qui maintient la taxe sur les salaires pour les MJC et diminue la taxe sur les flippers dans les débits de boissons, l'actuelle direction de la FFMJC n'aura certainement que le courage de se taire, ce qui ne veut pas dire que les associations MJC lui emboîtent le pas !...

La MJC de Cahors en résistance

Un millier de cadurciens sont venus soutenir la MJC le 29 octobre dernier à l'occasion de son 40^{ème} anniversaire. Celle-ci est en résistance à la politique du Maire UMP qui ambitionne, avec l'approbation du président de la FRMJC, Alain MOREAU, la réquisition de ses locaux pour mener à bien une opération immobilière... Un rassemblement réussi en forme d'investissement pour l'avenir de la MJC de Cahors...



La Commission Administrative de l'UG

Collège des Membres élus :

Gérard ANDRE (FRMJC Lorraine), **Mohamed ATOUF** (MJC Halluin), **Aïssa BEN BRAHAM** (MJC Colombes), **Didier BRUN** (FFMJC), **François CHASTAIN** (FFMJC), **Véronique CHIZELLE** (MJC Pont de Claix), **Claude DADE-BRENJOT** (Ile de France), **Bernard DESBOIS** (FRMJC Pays de Loire), **Jean-Marc DUMAS** (FRMJC Bourgogne), **Jean-Noël GIUNTA** (FRMJC Lorraine), **Jean-Jacques HEURTEL** (FRMJC Lorraine), **Gérard LAMBERT** (FRMJC Rhône Alpes), **Jean-François LAURENT** (Ile de France), **Marie-Françoise LELIAS** (MJC Saumur), **Eric MOUVEAUX** (FRMJC Nord-Pas-de-Calais), **Nicolas NEVEU** (FRMJC Aquitaine), **Gérard ROBIN** (FRMJC Poitou-Charentes), **Thierry RUNGETTE** (FFMJC), **Jacques TERCHI** (MJC Pont de Claix), **Pierre TRACHEZ** (FRMJC Caen-Rouen), **Macha WITTMER** (Ile de France).

Collège des Unions et Syndicats Régionaux :

Alsace : Wladislaw LABOWICZ, Aquitaine : **Henri GABINAUD**, **Joël LOPES**, Bourgogne : **Jean-Marc DUMAS**, Caen-Rouen : **Pierre TRACHEZ**, Champagne-Ardenne : **Michel PROST**, Franche-Comté : **Philippe DOYEN**, Rhône-Alpes : **Gérard LAMBERT**, Ile de France : **Didier MICHOD**, Lorraine : **Jean-Jacques HEURTEL**, Nord Pas de Calais : **Eric MOUVEAUX**, Pays de Loire : **Bernard DESBOIS**, Poitou-Charentes : **Jean-Pierre TREMEL**, Directeurs chargés de délégations régionales : **Dominique DOBUA**, Retraités : **Jean-Marie LEGER**.

Bureau de l'Union Générale :

Secrétaire Général : François CHASTAIN

Secrétaires : Thierry RUNGETTE, Gérard ANDRE, Claude DADE BRENJOT, Jean-François LAURENT,

Membres du Bureau : Véronique CHIZELLE, Bernard DESBOIS, Jean-Marc DUMAS, Jean-Marie LEGER, Gérard ROBIN.